



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2014

Présents : M. André SIMON, Mme Yolande CHERY, M. Laurent NOIRAULT, M. Thomas BAGRIN, M. Pascal GRANGER, M. Roger LORILLOT, Mme Christiane PERON, M. François PIGEON, M. Stéphane RAGONNET, Mme Line CHAMTON, Mme Elodie BONNEFON.

Excusés : M. Didier ERULIN, M. Thomas MÉNAGÉ, Mme Corinne MARCHAND, Mme Isabelle BAUSIER.

En début de séance, Monsieur le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de rajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- Avis sur le retrait de la commune de Valaire
- Approbation de la modification du nombre de délégués
- Désignation d'un nouveau délégué

Les membres du Conseil Municipal ont donné leur accord.

LOCATION SALLE DES FETES : TARIFS POUR COURS DE SPORT

Monsieur le Maire explique que 2 fois par semaine des cours de zumba ont lieu dans la salle des fêtes. Jusqu'à présent la salle était mise à disposition gracieusement. Ces cours ayant lieu depuis un an, Monsieur la Maire propose d'instaurer un tarif pour la location de la salle.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- De demander 100 € annuel pour la location de la salle des fêtes par un professeur de sport à raison de 3 heures par semaine.

REMBOURSEMENT FRAIS AVANCÉS

Monsieur le Maire explique que lors de l'organisation de la cérémonie du 8 mai 2014, Mr Laurent NOIRAULT a acheté des gâteaux chez Saint-Michel en lieu et place de la mairie et qu'il conviendrait de le rembourser.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'autoriser le remboursement à Mr Laurent NOIRAULT de la somme de 26.40€

RETRAIT COMMUNE DE VALAIRE DU SIVU BEAUREGARD

Monsieur le Maire explique que la commune de Valaire à demander à se retirer du SIVU Beauregard. En tant que commune membre du SIVU, la commune d'Ouchamps doit se prononcer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal, décide à 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions :

- D'accepter le retrait de la commune de Valaire du SIVU Beauregard les conditions proposées par le SIVU Beauregard dans son conseil du 27 mai 2014.

MODIFICATION NOMBRE DELEGUES SIVU BEAUREGARD

Monsieur le Maire explique que lors de son Conseil Syndical du 30 avril 2014, les membres du SIVU Beauregard ont décidé de modifié leurs statuts en portant à 3 le nombre de délégués titulaires pour les communes de Monthou sur Bièvre, Les Montils, Ouchamps et Valaire, et 2 délégués suppléants pour les commune de Monthou sur bièvre, Les Montils et Ouchamps.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'approuver la modification des statuts du SIVU BEAUREGARD concernant le nombre de délégués.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DÉLÉGUÉ AU SIVU BEAUREGARD

Décision reportée au prochain conseil municipal

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur le Maire explique que le projet de commerce n'étant pas assez aboutit il ne pourra pas être inscrit sur le contrat à mi-parcours du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais.